

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2725

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 5**

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 166, substituer aux mots :

« de la taxe spéciale »

les mots :

« des taxes spéciales ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase, substituer aux mots :

« à la taxe considérée »

les mots :

« aux taxes considérées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.